



ATTENTION !

Afin de contribuer à la protection de l'abeille noire, merci de respecter la législation en vigueur.

- * **L'importation de reines, d'abeilles et de faux bourdons non identifiés comme abeilles noires est interdite.**
- * **L'importation de matériel apicole déjà utilisé (tenues, gants, chaussures, ruches, hausses, cadres, cire etc.) et de tous matériaux pouvant être contaminés est interdite.**
- * **Toute nouvelle implantation de ruche devra faire l'objet d'une déclaration en mairie.**

Une abeille noire ?

Apis mellifera mellifera est une abeille noire, velue et trapue. Ces caractéristiques lui permettent de s'accommoder à des conditions climatiques difficiles. En effet, cette sous-espèce européenne développe des variations de génotype adaptées aux caractéristiques locales. Ainsi sur les îles bretonnes, elle a su s'adapter au climat frais et humide. C'est une excellente productrice de miel de bruyère par exemple !

Une espèce en danger ?

Pour la production massive de miel, des espèces d'abeilles venues d'ailleurs ont été importées. Des croisements se sont produits avec l'abeille noire, faisant disparaître petit à petit son patrimoine génétique et mettant en danger l'espèce.

Comment la protéger ?

Deux arrêtés ont permis la protection réglementaire de l'abeille noire sur l'île de Groix et à Belle-Île-en-Mer. Des signes préventives y sont définies. Respecter ces consignes, c'est adopter une attitude éco-citoyenne et responsable.

L'abeille au service de la biodiversité

L'abeille est un insecte pollinisateur majeur et irremplaçable. Elle contribue à près de 80% de la pollinisation des espèces végétales et constitue un maillon essentiel de la biodiversité, au cœur de la chaîne alimentaire et de l'équilibre des écosystèmes. Agir pour sa sauvegarde, c'est agir pour la préservation de la biodiversité et de nos ressources alimentaires.

Un outil pour sa protection : le conservatoire de l'abeille noire

Comme à Quessant ou à Belle-Île-en-Mer, les apiculteurs amateurs de l'île de Groix se sont constitués en association pour mettre en place un conservatoire. C'est pour protéger et conserver les caractéristiques typiques de l'abeille noire groisillonne que ce conservatoire est né.

Un partenariat pour la sauvegarde de l'abeille noire

A travers sa politique des espaces naturels sensibles, le département du Morbihan s'est engagé auprès du conservatoire de l'abeille noire à sensibiliser et informer le public des menaces pesant sur l'abeille noire. C'est grâce à cette prise de conscience collective, que la conservation de l'abeille noire peut être envisagée à une grande échelle et durablement.

Arrêté Municipal du 5 Septembre 2008